**Tout est dans le rythme**

**Il aura suffi d’une question posée à la Ministre de l’Enseignement en Commission de l’éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour que la presse mette à la Une la probable future réforme des rythmes scolaires annuels.**

S’il est un dossier qui attise les passions, c’est celui-là. Il n’en fallait pas plus (et c’est légitime) pour que des commentaires fusent de toutes parts. Faisons le point !

L’évocation de cette réforme n’est pas nouvelle. Ca fait des années qu’on en parle. Certains ont d’ailleurs franchi le cap (je pense ici à nos voisins français). Le sujet est abordé dans les travaux du Pacte pour un enseignement d’excellence. Les conclusions se trouvent telles quelles dans l’avis n°3 : «***Une redéfinition des rythmes scolaires*** *pour mieux prendre en compte les besoins physiologiques des élèves, favoriser les apprentissages et permettre l’intégration, dans le temps de l’école, d’activités participatives, sportives, culturelles, de travail individuel et collectif, de remédiation, de consolidation et de dépassement, etc. La réforme des rythmes scolaires proposée ne doit pas être limitée à une simple réorganisation de l’existant ; elle doit être portée par une conception renouvelée de ce qu’est l’école et de ce qu’on y fait, dans la perspective d’une école plus participative, plus vivante, plus riche dans les activités qu’elle organise et qu’elle accueille».*

*Les réformes relatives au rythme scolaire sont toutefois des réformes très complexes à mettre en œuvre. C’est pourquoi le Groupe central du Pacte propose la réalisation d’une étude de faisabilité approfondie, tant en ce qui concerne le rythme de la journée que celui de l’année. A ce dernier égard, il sera envisagé de répartir l’année en périodes de sept semaines de cours suivies chaque fois de deux semaines de congés, et d’adapter en conséquence les vacances d’été.*

*Dans le cadre de la réflexion sur une réorganisation des rythmes scolaires de l’année, des possibilités alternatives d’organisation des jours de formation continuée seront envisagées*».

Il est important de préciser d’emblée que nous ne parlons ici que du rythme annuel, même si l’avis n°3 aborde également une réflexion portant sur la modification des rythmes journaliers.

L’enquête de faisabilité a bien été confiée par Marie-Martine Schyns (alors Ministre de l’Enseignement obligatoire) à la Fondation Roi Baudouin. Celle-ci a rassemblé un large panel d’interlocuteurs, parmi lesquels on trouvait non seulement les traditionnels acteurs de l’enseignement (PO, syndicats, parents) mais aussi des représentants d’autres associations que la réforme concernera de près ou de loin : Horeca, tourisme, mouvements de jeunesse, accueil extra-scolaire,… Les conclusions de l’enquête ont été remises à la Ministre Schyns en sep*tembre 2018. On y mesure «le degré d’acceptabilité de la proposition de la réforme et ses principales conditions de réussite. On y pointe le consensus assez large qui se dégage concernant une modification du rythme annuel qui serait favorable au bien-être des élèves ; elle révèle surtout que le véritable enjeu ne porte pas tant sur les modifications de calendrier en tant que telles que sur les conditions qui y sont assorties. Pour la grande majorité des acteurs consultés en effet, «changer les rythmes pour changer les rythmes», cela n’a pas de sens. Repenser les rythmes scolaires sans avancer sur l’ensemble des autres dimensions du Pacte n’apparaît pas comme une option efficiente. De même, aborder la question des rythmes scolaires sans s’atteler au chantier de l’extrascolaire risquerait de creuser encore les inégalités entre enfants. Enfin, modifier les rythmes scolaires demande aussi de réfléchir à l’articulation du calendrier des élèves avec ceux des adultes qui les entourent*»i.

En tenant compte, notamment, des résultats de l’étude de faisabilité de la Fondation Roi Baudouin, le Gouvernement actuel propose, au travers de sa Déclaration de politique communautaire 2019-2024, d’adapter progressivement, en concertation avec les enseignants et les autres acteurs concernés, les rythmes scolaires annuels :

- en veillant à mieux articuler la politique éducative mêlant scolaire et extrascolaire, en associant les acteurs des secteurs concernés ;

- en revoyant les législations concernant l’accueil temps libres et les écoles de devoirs en vue d’offrir à tous les enfants un accueil extra-scolaire et des loisirs de qualité dans une continuité et une cohérence pédagogiques avec l’école ;

- en rassemblant les activités au sein ou à proximité des écoles, encourager et encadrer le partage des locaux.

Sommes-nous d’accord de réfléchir à une réforme du rythme annuel ? OUI. A n’importe quel prix ? NON.

Les temps ont changé, les habitudes aussi. A une époque, les mois de juillet et août libéraient les élèves pour aider aux travaux des champs. Cette époque est révolue : les machines agricoles ont depuis longtemps remplacé la faux et l’huile de bras. La pédagogie aussi. Régulièrement, nos affiliés reviennent vers nous pour dénoncer le caractère déséquilibré de l’année : de trop longues périodes d’apprentissage (souvent 9, parfois 10 ou 11 semaines) sont suivies de trop courtes périodes de récupération. Une alternance de sept semaines de cours avec deux semaines de repos semble plus appropriée.

La Ministre Désir a pris l’initiative d’écouter les mêmes acteurs que ceux qui constituaient le panel de la Fondation Roi Baudouin. Nous avons été reçus lors d’une première rencontre, le 14 décembre dernier, afin de rappeler notre point de vue. Il tient dans le mandat fixé par notre Comité communautaire commun : ne pas augmenter la charge annuelle des membres du personnel en respectant la balise des 182 jours de prestations. C’est la raison pour laquelle nous avons plaidé pour une différence entre élèves et enseignants. L’alternance «7/2» est possible si le nombre de jours de présence des élèves est ramené à 175 jours. Selon nous, le différentiel pourrait être utilisé pour permettre aux enseignants un véritable travail collaboratif, de véritables formations sans présence d’élèves,… ce qui manque cruellement dans l’organisation de nos écoles et qui crée le malaise, l’anxiété et le stress chez de nombreux collègues.

Nous avons illustré cette proposition en réalisant des projections sur les neuf prochaines années scolaires, en veillant à ne jamais étendre l’année au-delà du lundi de la semaine du 1er septembre ni du vendredi de celle qui inclut le 30 juin. Dans notre proposition, les fêtes de fin d’année tombent systématiquement dans une période de deux semaines de repos.

Pour être tout à fait concrets, l’année scolaire 2022-2023 (la première concernée) pourrait débuter le lundi 29 août pour se terminer le vendredi 30 juin. L’année se terminerait par une période de 8 semaines de cours, la seule de l’année. Les périodes de repos se répartiraient de la manière suivante : du 24 octobre au 06 novembre, du 24 décembre au 08 janvier, du 27 février au 12 mars et du 29 avril au 14 mai.

Nous attendons un retour du Cabinet de la Ministre. Le débat devra encore avoir lieu avec tous les acteurs de l’école. De toute manière, nous ne prendrons aucune décision sans avoir analysé finement les propositions au travers du prisme de notre principale préoccupation : l’intérêt des enseignants. Au besoin, nous organiserons une enquête auprès de nos affilié·e·s. Nous aurons l’occasion de revenir sur la question.

Bon mois de mars, celui du retour du printemps !

º Roland Lahaye

i Fondation Roi Baudouin, Etude de faisabilité visant à explorer les conditions d’acceptabilité du projet de la réforme des rythmes scolaires annuels ‘7/2’, septembre 2018. https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2018/2018\_10\_18DS